

Éditorial

Je (ne) baisse (pas les bras), je (n') éteins (pas l'espoir), je (ne) décale (pas mes rendez-vous de mobilisation)

À la sortie d'un été brûlant et alors que le lien entre les enjeux écologiques et les enjeux sociaux est apparu de plus en plus évident, le président Macron s'est adonné à une leçon de morale pointant « *la fin de l'abondance et de l'insouciance* ».

Puis avec l'accélération de l'inflation et la montée des mouvements sociaux pour exiger revalorisation des salaires et des pensions, est venu le temps de la « pédagogie » télévisée. Pour justifier le rejet d'une indexation générale des salaires, malgré la baisse généralisée du pouvoir d'achat, E. Macron explique le 27 octobre dernier que « *Si on met toute la chaîne des salaires sur une indexation automatique, on entretient la hausse des prix et on a une boucle prix-salaires qui n'arrête plus.* ». Circulez y'a rien à dire ! Sauf qu'une étude du FMI montre qu'il est quasiment impossible d'identifier un effet d'entraînement durable des rémunérations sur l'inflation. Cela n'empêche pas ce dernier de prôner la modération salariale et la réduction des dépenses publiques !

Dans la série des manipulations en tous genres, le Ministre de l'Économie n'est pas en reste quand il joue les ignorants en col roulé disant « *[ne pas savoir] ce qu'est un super profit* » ou tordant l'arithmétique pour prétendre que « *les pensions sont revalorisées de 5,1% en janvier* ».

La multiplication du recours au 49.3 par le gouvernement pour faire adopter les budgets de l'État et de la Sécurité sociale lui permet là encore d'esquiver tout débat sur le financement des besoins sociaux. Alors que le pays manque cruellement de moyens pour les services publics, l'accès au soin, l'aide à la perte d'autonomie (absence de loi)... le gouvernement met des rustines sur les trous béants laissés par des années de démantèlement systématique de la protection sociale et des acquis sociaux. Il appelle à la sobriété tout en se défaussant de ses responsabilités de contrôle des entreprises et de planification.

Tout cela met en évidence la volonté gouvernementale de poursuivre une politique qui conduit à un enrichissement sans précédent d'une petite caste et nous mène à la catastrophe écologique et sociale. Tout en culpabilisant les français qui n'ont pas attendu pour être contraints à la sobriété.

Dans ce contexte les salariés et les retraités ont continué à porter haut et fort leurs revendications que ce soient lors des manifestations interprofessionnelles de septembre et octobre et lors des mobilisations sectorielles ou citoyennes nombreuses.

Les organisations de retraités entendent continuer à mettre la pression sur les décideurs politiques notamment dans le cadre du groupe des 9, qui annoncera le 12 décembre les modalités d'une action forte en janvier pour défendre les pensions, la santé, les services publics. Ils ne manqueront pas d'être présents dans les combats à mener contre une réforme des retraites qui s'annonce destructrice pour les droits des futurs retraités mais aussi pour le niveau des pensions puisqu'il s'agit entre autres choses de récupérer sur le dos des retraités actuels et futurs de quoi compenser un nouveau cadeau aux entreprises (la suppression de la CVAE¹) et de réduire la dette de l'État.

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel,
co-secrétaires académiques des retraités-
es du SNES-FSU Versailles*

¹ Cotisation due par des entreprises, des artisans ou des professions libérales générant un gros chiffre d'affaires, reversée aux collectivités territoriales.

p.1 : Éditorial	Sommaire
p.2 : Devenir des Services publics	
p.3 : Dématérialisation, la grande illusion	
p.4 : Actions - Actualités	

Devenir des Services publics

Passer de la défensive à l'offensive

Riche échange sur ce thème avec Michel Jallamion, président de la Convergence des Services Publics, lors de notre assemblée générale. Extraits de son intervention.

Dans un contexte de crises sociale et environnementale, le gouvernement poursuit les objectifs de réduction de la dépense publique affichés dès 2017 avec le programme CAP 22 : privatisation, systématisation de l'externalisation (restauration, sécurité, ménage...), disparition du sens des missions. Le contournement du statut de la FP est un levier essentiel : aujourd'hui plus d'un emploi sur cinq est occupé par un contractuel. Et cela s'aggrave du fait de la loi de transformation de la fonction publique. La définition par l'UE des services publics *a minima*, dans le concept de « service universel », en accélère la destruction.

Déconstruire l'idéologie libérale

Le statut de la FP est moderne et protecteur : les fonctionnaires ont des missions d'intérêt général pour répondre aux besoins de la population. Ils sont indépendants des milieux financiers et des pressions du gouvernement. Leur statut leur permet ainsi de garantir l'égalité, la continuité et l'adaptabilité de ces missions. Ils en ont même le devoir comme celui de désobéir à un ordre manifestement illégal. Indépendance essentielle par exemple pour le contrôle des règles de sécurité ou des règles environnementales.

C'est ce verrou que le gouvernement veut faire sauter en s'attaquant au statut.

Privatisation et externalisation ont un coût exorbitant. Coûts financiers (dossiers de pôle emploi simples sous-traités à des sociétés extérieures...), gaspillage d'argent public (recours aux PPP...), baisse de qualité par la recherche du profit à court terme (EHPAD privés...) ; coûts en terme de sécurité, de maltraitance des personnels et des usagers (exemple de la politique sanitaire).

L'externalisation entraîne la perte des compétences et donc de la qualité. Elle rend dépendant du privé (informatique fournie par les GAFAM, distribution du courrier électoral, procédures d'audit...).

L'égalité de traitement recule, du fait de la multiplication des prestataires et des tarifications, de l'inégalité d'accès des citoyens aggravée avec la dématérialisation, du report des coûts sur les individus.

L'investissement public est une richesse. Le traitement d'un agent est, par définition comptable, une dépense de fonctionnement. Les fonctionnaires produisent du soin, du savoir, de la formation, de l'égalité d'accès... Rémunérer des fonctionnaires est donc bien un investissement pour le pays. Ne nous laissons pas abuser par les libéraux qui opposent l'utilité de ces deux types de dépenses pour justifier la baisse des dépenses publiques.

Reconquérir et promouvoir les services publics

Une mobilisation commune salariés, usagers et élus doit être recherchée.

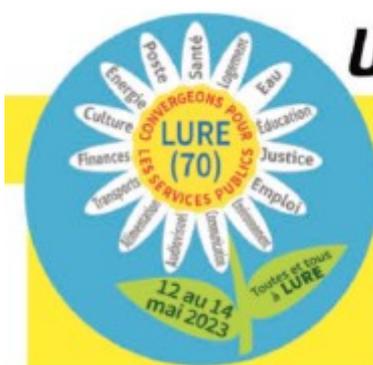
Redéfinir les besoins des citoyens, le lien entre « biens communs » et services publics par des questionnaires à destination des usagers, des pétitions appuyant les luttes existantes (lycées pro, ONF...), des campagnes communes, des propositions de lois : associations, coopératives peuvent être complémentaires des services publics, elles ne les remplacent pas.

Lutter pour de nouveaux services publics : grand âge, l'eau, le logement, l'alimentation, la route...

Lançons le débat sur le choix de société : société solidaire ou une société individualiste où est promue la concurrence de tous contre tous.

La manifestation nationale pour les Services publics à Lure se prépare dès maintenant !

Roseline Cozic



Un nouvel élan pour les services publics

LURE, 12>14 mai 2023 Village des services publics
Ateliers Débats | Concerts | Restauration

MANIF' NATIONALE

Samedi 13 mai, départ : 15 h

Contact : convergenceservicespublics@gmail.com

Dématérialisation, la grande illusion



Au début du premier quinquennat Macron, le gouvernement s'est fixé pour objectif la dématérialisation à 100 % des démarches administratives courantes. On y est presque. Point d'étape l'an dernier : sur 250 démarches, 212 se faisaient désormais en ligne. Et le gouvernement de se targuer d'avoir apporté rapidité et simplicité aux usagers. Sans doute pour les familiers d'internet. Mais 22 % des gens ne disposent ni d'un ordinateur ni d'une tablette et 15 % n'ont même pas de connexion internet à domicile. « La dématérialisation entraîne le désespoir des populations qui souffrent déjà d'inégalités », (Claire Lemerrier, chercheuse au CNRS, *La Valeur du service public*, La Découverte, 2021). Premiers touchés les plus précaires, les handicapés, les détenus, les étrangers, les personnes âgées, mais aussi, plus surprenant, les 18-24 ans. Surfer sur Tik Tok ne donne pas de compétences pour demander une carte grise ou une APL ! « C'est un problème universel et non seulement de personnes précaires, affirme la Défenseure des droits. Ça peut concerner chacun d'entre nous, qui à un moment de sa vie, va avoir du mal à remplir un dossier et ne trouvera personne à appeler ».

En effet, dans le cadre de la réforme de l'État, dématérialisation rime avec moins de fonctionnaires et avec un changement radical de philosophie : **ce n'est plus au service public de s'adapter à l'utilisateur mais l'inverse**. Il est de plus en plus difficile de prendre rendez-vous avec la personne compétente pour traiter son dossier. Les guichets

sont de moins en moins nombreux et les agents d'accueil ne sont plus formés à résoudre les problèmes des usagers mais à leur apprendre à se servir d'un ordinateur. Les conséquences sont lourdes. D'après une étude (INSEE, 2021), 32 % des plus de 18 ans effectuant une démarche en ligne ont eu des difficultés. Les 3/4 les ont contournées en téléphonant ou en se déplaçant, mais 1/4 a fini par renoncer. Les conséquences sont parfois dramatiques comme pour cet habitant d'une zone blanche radiée de Pôle emploi pour avoir manqué deux rendez-vous avec son conseiller car il n'en avait pas eu connaissance. Tout cela provoque frustration et colère dans un moment où près d'un quart des Français a le sentiment de vivre sur un territoire abandonné par les services publics. La Défenseure des droits alerte. En 2021, sur 115 000 réclamations, 90 000 concernaient l'accès aux services publics (hausse de 10 % par rapport à 2020 qui se confirme début 2022).

Face à cela l'État a créé des « maisons France services ». Mais aux dires mêmes du Sénat elles sont sous-financées et pour la Défenseure des droits « C'est mieux avec que sans, mais c'est loin d'être suffisant. Les agents arrivent à démêler certains problèmes mais dès que ça devient complexe, ils sont autant bloqués que les usagers ». Mais à Bercy est-on vraiment fâché que nombre d'ayants droits renoncent à demander leur dû ? Certains se tournent vers les associations contraintes de suppléer l'État. Des municipalités mettent en place des aides. Mais aussi des entrepreneurs ont vu s'ouvrir un marché et, désemparés, des usagers payent pour accéder aux services publics ! Pour l'État, ces difficultés sont temporaires et il prépare déjà l'étape suivante, celle de l'intelligence artificielle.

La Défenseure des droits, elle, réclame le rétablissement de plusieurs voies d'accès aux services publics. C'est une condition de leur développement pour lequel militent le SNES et la FSU.

Daniel TENAND

Actions - Actualités



Du 1^{er} au 8 décembre 2022, ont lieu les élections professionnelles. Seuls nos collègues dans les collèges et les lycées sont appelés à s'exprimer. Inutile d'insister sur l'intérêt pour les retraités de voir eux aussi leur outil syndical, le SNES ainsi que la FSU, renforcés à l'issue de ce scrutin.

Appelons nos anciens collègues, nos connaissances, encore en activité à consacrer les 5 minutes nécessaires pour donner de la force à une organisation qui les défend individuellement et collectivement.

Pensions : la bataille continue



Après les manifestations de l'automne avec les salariés et les jeunes pour la revalorisation des salaires, des pensions, et des allocations pour les jeunes, après les actions du 6 octobre dernier en direction du MEDEF pour exiger une revalorisation digne des retraites complémentaires, la mobilisation des retraités se poursuit.

Le gouvernement a dû lâcher 4 % en juillet 2022 pour les retraites de base après les 1,1 % du 1^{er} janvier 2022.

Pour les retraites complémentaires qui concernent nos collègues polypensionnés ou qui perçoivent une pension de réversion d'un-e conjoint-e ayant exercé dans le privé, l'Agirc-Arrco a aussi été contrainte de lâcher 5,12 % au 1^{er} novembre 2022.

Ces augmentations sont le fruit des actions et mobilisations engagées ces derniers mois. Mais cela ne fait pas le compte quand l'inflation prévisible pour 2022 pourrait avoisiner les 8 %.

Or, les moyens existent : l'Agirc-Arrco a fait 2,6 milliards de bénéfices sur l'exercice 2021 et fait des placements financiers et boursiers avec les 70 milliards de cotisations sur les salaires. Les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1^{er} semestre 2022 (+ 24 %).

Un nouveau Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco aura lieu le 6 décembre. Cela constitue une nouvelle étape de la mobilisation.

Au-delà des exigences en termes de rattrapage de pouvoir d'achat, les 6 organisations de retraités CGT, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires et LSR revendiquent **l'indexation des pensions sur le salaire moyen, une pension au minimum au SMIC, et une retraite à 60 ans, avec un système par répartition solidaire.**

Elles appellent, **le mardi 6 décembre**, à multiplier les initiatives dans tous les territoires, devant les sièges du Medef et des préfectures, pour exiger une hausse des retraites complémentaires de 6,2 % pour l'année 2022.

En région parisienne, un rendez-vous est fixé, 14h, devant le siège du MEDEF, 55 avenue Bosquet, Paris 7^{ème}, métro Ecole militaire.

Et après le 6 décembre



Le groupe des 9 réuni le 23 novembre dernier s'engage dans la préparation d'une action spécifique aux retraités sur la pension, la santé, les services publics avec le souci d'être en articulation avec les actions confédérales sur les retraites qui seront très probablement organisées.

Le 12 décembre elles communiqueront pour en préciser les modalités et en fixer l'échéance avant la fin janvier.

Les prochaines publications nationales ou académiques vous en informeront.

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion au SNES-FSU, faites-vous vite ce cadeau avant la fin de l'année ! Pas de black Friday mais 66% du montant de la cotisation est **déductible du montant de vos impôts.**

Cette année, j'adhère au 

<https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>